

Municipalité	Scruti	in du		
Saint-Joseph-du-Lac	20	17	11	05
AVIC DIDITIO	anr	nëe r	nois	jour
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de				
Saint-Joseph-du-Lac  Municipalité				
Stéphane Giguère				
Président d'élection , que .				_
1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : maire, conseiller district no	. 1, cons	seiller d	listrict	no.2,
conseiller district no. 3, conseiller district no. 4, conseiller district no. 5, conseiller district no	. 6.			
2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéa heures suivants :	u du pre ant, aux	ésiden k jours	t d'éle et au	ection x
Du 2017 09 22 au 2017 10 06				
Du 2017 09 22 au 2017 10 06 année mois jour année mois jour				
JOURS: lundi HEURES: De: 10 h à: 12 h De:	13 h	à	. 10	6 h
mardi De: 10 h à: 12 h De:	40 -	à:	. 16	6 h
mercredi De: 10 h à: 12 h De:	40 h		44	6 h
jeudi De: 10 h à: 12 h De:	40 h		4.	6 h
vendredi De: 10 h à: 12 h De:		à: à:		
À NOTER - Le vendredi  2017  10  06  année mois jour  3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le :  et un vote par anticipation sera te		•	ı con	tinue.
2017 11 05 année mois jour de 10 h à 20 h 2017 10 29 année mois jour de 12 h à 20 h				
4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Sylvie Lamontagne				
5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) :				
Président d'élection  6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0  Président d'élection  Adresse:  Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	Adjo		(4)	
l'adresse et au numéro de téléphone suivants :	. Numéro	o de télép	phone	
Signature Donné à Saint-Joseph-du-Lac	, le	2017	08	31
Municipalité		année	mois	jour
SM-1 (09-06)  Président d'élection Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 99				